

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

-----o0o-----

DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORÊTS

-----o0o-----

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

-----o0o-----



PLAN D'ACTIONS POUR LA GESTION DES ELEPHANTS DU GOURMA ET DE LEURS PARCOURS



Novembre 2016

Table des matières

I.INTRODUCTION.....	3
1.1. Présentation générale.....	3
1.2. Les hommes et le Gourma,	3
1.3.Variabilité de la répartition des ressources et des activités	3
1.4. Des ressources stratégiques	4
1.5. Au plan humain	4
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
2.1. Argument pour l'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion des éléphants dans un contexte de crise	5
2.2. Les atouts pour l'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion des éléphants	6
III. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE ET LE PLAN D' ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU MALI	7
IV.STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ELEPHANTS DU GOURMA.....	8
V. OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS.....	13
5.1. Objectif général	14
5.2. Objectifs spécifiques du projet	14
VI. RÉSULTATS ATTENDUS.....	14
VII. ACTIVITES A METTRE EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES RESULTATS DU PLAN D' ACTIONS	14
VIII. MODALITES DU FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS.....	17
IX. SUIVI-EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS	17
X. CADRE LOGIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ELEPHANTS DU GOURMA	19

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation générale

La région du Gourma au Mali (ci-après dénommée « le Gourma ») est située dans la zone sahélienne ; elle regroupe dix-huit (18) communes, réparties entre trois (3) régions administratives (Mopti, Tombouctou et Gao.) En 1959, une partie de la région du Gourma (environ 1,25 millions d'hectares) a été classée comme « Réserve partielle des Eléphants ». Les limites exactes de la réserve restent à être matérialisées. Il correspond à la bande située entre la courbe du fleuve Niger (entre Niafunké et Labezanga) au Nord et à l'Est et la frontière Mali – Burkina-Faso au Sud. La limite Ouest correspond à une ligne Nord – Sud passant à Tombouctou et Douentza et se poursuivant le long de la falaise de Bandiagara. Il couvre environ 83 300 km².

La zone d'intervention du Projet des Eléphants du Mali (PEM) est située dans le Gourma mais ne le couvre pas entièrement. De façon prioritaire, elle s'étend sur les terroirs de 18 communes pour une population estimée à 277 775 habitants RGPH 1999. Toutefois, une partie de la population du Gourma n'est pas recensée et se déplace au gré des points d'eau, des pâturages et des produits de cueillette.

Administrativement, la zone d'intervention du (PEM) couvre les communes suivantes :

- 11 communes (193 214 habitants) dans le cercle de Douentza, région de Mopti : Dangol Boré, Daptodji, Korarou, Gandamia, Debere, Douentza (commune urbaine), Kerena, Dallah, Haïre, Mondoro et Hombori ;
- 5 communes (84561 habitants) dans le cercle de Gourma Rharous, région de Tombouctou : Bambara Maoudé, Inadiatafane, Gossi, Quinerden et Rharous ;

La densité humaine fixe dans l'ensemble de la zone du (PEM) est très faible, elle est de l'ordre de 5,60 habitants/km². La plupart de la population est répartie le long de la route de Douentza à Gossi. Toutefois, de multiples utilisateurs des ressources naturelles (transhumants des pays voisins (Niger, Burkina Faso, Mauritanie) envahissent l'espace Gourma et exercent une forte pression sur les mares, forêts et cures salées fréquentées par les éléphants. Ceci est souvent sources de perturbation et de stress pour les pachydermes.

1.2 Les hommes et le Gourma.

Les hommes du Gourma vivent d'agriculture, d'élevage extensif, de cueillette, de chasse et dans une moindre mesure de pêche. Leur existence est donc largement liée aux ressources naturelles et aux espaces qui les portent.

1.3 Variabilité de la répartition des ressources et des activités

Le paysage et les potentialités du milieu ne sont pas uniformes dans le Gourma. Des unités morpho-pédologiques sont en effet distinguées par les populations :

- Seno : terme Peul, également utilisé par les Dogons, désignant des espaces relativement plats (éventuellement ondulés) formés de dunes le plus souvent mortes avec un couvert végétal dominé par les arbustes
- Ferro : terme Peul, désignant les parties de brousse les plus boisées sur des sols rocaillieux. Les Ferros renferment d'importantes ressources : végétation ligneuse, importantes mares et sites de terres salées.
- Pallol ou Gouïfal : terme Peul, traduit en français par «brousse tigrée», désignant des espaces où alternent des reliques de forêt séparées par des espaces dénudés.
- Collines et plaines d'épandage : Une chaîne de collines, la Gandamia, traverse la partie centrale du cercle de Douentza et se poursuit vers l'Est par une série de buttes et pitons (collines de Dallah, Boni et Gossi) qui culmine à 1195 mètres (mont Hombori). Ces collines renferment plusieurs sources d'eau.

Des plaines fertiles et parsemées de mares remplies par l'eau de ruissellement venant des collines s'étendent de part et d'autre de ces collines.

1.4 Des ressources stratégiques

Compte-tenu de l'aridité du climat et de la faible disponibilité en eau de surface dans le Gourma, les points d'eau permanents (ou quasi-permanents) constituent des ressources stratégiques inégalement réparties.

Les mares qui ont de l'eau toute l'année quand la pluviométrie est bonne sont celles de Banzena (commune de Bambara-Maoudé), Gossi, Ebanguimalène et Agoufou (commune de Gossi) et Boulikessi (commune de Mondoro). De plus, il existe quelques mares sur creusées pour garder l'eau plus longtemps, notamment 6 dans la commune de Mondoro. Une multitude de petites mares garde l'eau quelques mois après la saison des pluies.

Les puits sont peu nombreux et caractérisés par leur tarissement précoce, leur grande profondeur (60 à 85 m) et des débits très faibles. Des forages équipés de pompes manuelles se trouvent à Inadiatafane, Mondoro, Dioulouna et Niangassadjou. Un système de pompage solaire est installé à Tinhabou, Gossi, Bambara-Maoudé et Ten-Bernt.

Les aménagements hydrauliques pastoraux modernes sont le P17 dans la commune de Haïré et l'ouvrage de Billel Paté dans la commune de Dallah. Ces aménagements sont ouverts au public à partir du mois d'Avril pour environ trois mois, jusqu'à l'arrivée des premières pluies.. Le puits de Tinhabou est strictement réservé aux éleveurs des campements ayant participé à sa réalisation. Le puits de Ten-Bernt a un débit très faible et ne supporte pas d'effectif important de bétail. Ces aménagements hydrauliques sont actuellement hors d'état de fonctionnalité du essentiellement au vieillissement des équipements

Au titre des ressources stratégiques, nous ajoutons les sites de cure salée compte-tenu de la forte attraction qu'ils représentent pour les éleveurs locaux et transhumants et leurs troupeaux.

Ces ressources étant stratégiques pour les activités des populations du Gourma, leur contrôle constitue un enjeu de pouvoir important.

1.5 Au plan humain

Les groupes ethniques présentent dans le Gourma sont les Tamasheqs, les Touaregs, les Peuls, les Dogons, les Songhaïs et les Maures. Le pastoralisme, l'agriculture et le commerce sont les activités principales de ces différentes communautés qui occupent les mêmes espaces utilisés par des pachydermes.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec ses trois millions d'hectares de superficie, la zone du Gourma Malien s'étend, entre la boucle du Niger et la frontière avec le Burkina Faso.

Le Gourma abrite la population la plus septentrionale des éléphants d'Afrique, qui partage en saison sèche, les mêmes parcours naturels avec le cheptel domestique des nombreux éleveurs transhumants qui s'installent de façon anarchique dans la zone, sans se soucier de la présence des éléphants qui ont besoin de quiétude dans leurs déplacements. L'agriculture y connaît également une expansion rapide avec l'arrivée de migrants à la recherche de terres fertiles, ce qui se traduit par des défrichements et de nouvelles occupations d'espaces au détriment des milieux naturels. La culture maraîchère se développe dans les bas-fonds, à proximité des mares que fréquente le cheptel domestique, ainsi que la faune sauvage pour abreuver.

Les fosses de recueilles d'eau de pluies aménagées par les populations du Gourma notamment les Dogons sont convoités actuellement par les éléphants due au tarissement précoce des mares cela constitue une menace de mort réelle pour les éléphants. Il en résulte des conflits liés à l'accès aux mêmes ressources, opposant les éleveurs transhumants et les agriculteurs, d'une part, et les hommes et les éléphants (pourtant retranchés dans leur refuge) d'autre part. Outre la pression exercée par les populations sur les ressources, le Gourma Malien est soumis, depuis plus de trois décennies, aux rudes épreuves des aléas climatiques, affectant négativement l'équilibre des écosystèmes naturels déjà fragiles par la forte compétition entre divers usagers mentionnés plus haut. Cette compétition s'effectue le plus souvent au détriment des éléphants qui voient leur territoire se rétrécir au fil des années.

2.1 Argument pour l'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion des éléphants dans un contexte de crise

Un « **cri du cœur** » que la Direction Nationale des Eaux et Forêts lance, du fait que le braconnage des éléphants qui a connu un regain d'intensité depuis les événements du Nord en 2012, s'est davantage aggravé en 2015 et se poursuit encore de nos jours. La situation est très inquiétante, c'est ainsi que de janvier 2012 à octobre 2016 il a été dénombré **141 éléphants** abattus par des braconniers non encore identifiés.

Il est à déplorer que les tueurs d'éléphants n'ont pas été inquiétés malgré nos cris de détresse lancés aux autorités politiques, administratives et techniques nationales, régionales et locales, tout au long de l'année 2015. Ces braconniers récidivent en toute quiétude, et démarrent leur campagne en cette fin d'année 2016 par l'abattage de onze éléphants entre le 2 et 12 Octobre 2016 dans le troupeau qui vient juste de sortir de la zone d'hivernage aux confins Mali-Burkina Faso, dans la zone de Tin-Bangou, situé à 75 km de Gossi.

La population d'éléphants qui va progresser et se disperser en petits groupes dans sa zone de diffusion de saison sèche, le long du chapelet de mares du Gourma central (Hamninganda, Gossi, Adjora, Agoufou, Dourgama, Dimamou, Inadiatafane, Indaman et Banzena) sera alors en danger de mort si rien n'est fait dans l'immédiat pour harceler, voire démanteler le réseau des braconniers qui est, il faut le dire, bien implanté dans le Gourma malien.

La crise au nord du pays qui perdure, n'affecte pas seulement que les hommes, la végétation et les animaux en souffrent aussi énormément. A ce rythme, ce sont les éléphants du Gourma qui sont menacés aujourd'hui de disparition à cause de leur ivoire.

Les braconniers profitent de la situation d'insécurité dans la zone pour décimer les éléphants pourtant surveillés par l'Etat et ses partenaires comme le Projet Eléphants du Mali de WILDFoundation, un

organisme dévoué pour la protection des écosystèmes naturels et des espèces migratrices à travers le monde, basé depuis 2001 au Mali dans le cadre d'un travail portant sur la protection d'un patrimoine unique national malien : les éléphants du Gourma.

L'Etat malien, avec l'appui de cette Fondation, avait beaucoup investi pour aménager des points d'eau sur le passage des éléphants. Le projet avait aussi soutenu des jeunes locaux pour assurer la surveillance locale des éléphants et signaler d'éventuelles actions de braconnage.

Le braconnage international des pachydermes est une activité frauduleuse et mafieuse qui rapporte beaucoup d'argent par le trafic des défenses d'éléphants. La tentation est donc forte et peut s'exercer en toute impunité si les éléphants du Gourma au Mali ne bénéficient pas d'une protection des services de souveraineté de l'Etat, l'Armée et la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Le présent plan s'inscrit dans ce cadre et se veut très opérationnel pour assurer l'avenir d'un patrimoine national et international protégé par les conventions internationales telles que la CITES et la CDB, ratifiées par le Gouvernement du Mali. Le braconnage actuel des éléphants du Mali, s'il devrait perdurer, serait de nature à compromettre les équilibres écologiques, économiques et culturels de cette partie du Mali.

Le service des Eaux et Forêts en charge de la gestion de la faune, bien que conscient du danger auquel la population d'éléphants du Gourma est exposée, est confronté à des difficultés structurelles (absence d'un service dédié à la lutte anti braconnage) aggravées par la conjoncture marquée par l'insécurité résiduelle dans le Gourma malien. En effet, l'insécurité qui prévaut dans la zone empêche les agents des Eaux et Forêts, mal équipés, de s'y aventurer.

Au regard de la situation, le Ministère de l'environnement de l'Assainissement et du Développement Durable avec l'appui du Projet Eléphants du Mali de WILD Foundation a donc sollicité le concours de l'armée malienne pour organiser des patrouilles conjointes afin de limiter les dégâts. Des séries de formations sont alors lancées pour renforcer ce dispositif en place et composé d'un contingent de 35 hommes (30 militaires et 5 Gardes forestiers). Il convient de pérenniser ce dispositif dans un cadre formalisé.

2.2 Les atouts pour l'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion des éléphants

Plusieurs partenaires sont actuellement actifs pour appuyer le Mali dans sa politique de protection de l'espèce. Parmi ces partenaires, on retient, la MINUSMA, les Ambassades des Etats Unis, de Canada, Royaume Unie, Pays Bas. Si l'Etat marque sa présence dans la zone, ne serait-ce que par des patrouilles mixtes « militaires et forestiers », les populations locales pourront aider à mieux lutter contre le braconnage. Les braconniers sont en effet connus des habitants du Gourma qui hésitent à les dénoncer par crainte de représailles.

Les éléphants du Gourma, dans un passé récent, attiraient beaucoup de touristes internationaux et nationaux. Il est permis aujourd'hui de croire que l'ivoire des éléphants du Mali alimente des réseaux d'achat d'armes pour non seulement asseoir le banditisme organisé dans les régions du nord contre les populations maliennes, mais également pour s'attaquer aux symboles de l'Etat du Mali.

Face à cette calamité, il est impératif d'envisager, avant qu'il ne soit trop tard, des mesures énergiques idoines pour démanteler le réseau de braconniers en vue de mettre fin au massacre sur l'ensemble du parcours des éléphants dans le Gourma malien. La mise en synergie des efforts de l'Armée malienne, la Direction Nationale des Eaux et Forêts et la MINUSMA, permettrait, à très court terme, le renforcement de la sécurité globale, gage de l'implication des communautés locales dans la gestion

des questions liées à la réconciliation, à la reconstruction, à la sauvegarde de la paix et au développement local, prenant en compte les aspects environnementaux dans la zone du Gourma malien.

III. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE ET LE PLAN D' ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU MALI

La Stratégie Nationale vise à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique pour l'intérêt des générations présentes et futures. Les éléments de cette stratégie se présentent comme suit :

❖ VISION

Face aux différentes menaces et contraintes que connaissent la diversité biologique nationale et sa conservation efficace, le Mali a pris des engagements autour d'une vision nationale réaliste et intégrante ainsi que des priorités claires et concises. Il faut rappeler que pour le Mali, la conservation de la diversité biologique est devenue un concept de développement.

La vision retenue pour le Mali est libellée comme suit : *«le Mali, tout en se développant, doit préserver la variété des ressources biologiques, la particularité et la beauté de ses paysages. Il fera en sorte que leurs valeurs soient appréciées à la fois par ses populations et par la communauté internationale. Il veillera à l'utilisation durable et à la sécurité de cette richesse dans l'intérêt des générations présentes et futures ».*

Ainsi à travers cette vision, le Mali ambitionne à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique pour l'intérêt des générations présentes et futures.

❖ PRINCIPES DIRECTEURS

La conservation de la diversité biologique repose sur les principes suivants :

- la diversité biologique doit être considérée comme un patrimoine global national, sur les plans écologique et socioculturel, mais également comme une des bases du développement. La conservation de la diversité biologique est un investissement à avantages multiples ; les coûts et les avantages de la conservation de la diversité biologique doivent être partagés de façon équitable entre l'ensemble des parties prenantes à la gestion des ressources biologiques ;
- la conservation de la diversité biologique doit être participative et basée sur un partenariat entre les différentes parties prenantes particulièrement les Communautés locales. La responsabilisation, la participation des communautés à la base et leur association aux bénéfices issus de la diversité biologique constituent un élément fondamental pour la conservation de la diversité biologique ;
- la compréhension de l'évolution des systèmes écologiques et de leur diversité biologique nécessite un intervalle de temps important, généralement des dizaines d'années. Les analyses fonctionnelles et les modalités de gestion des ressources naturelles qui en découlent doivent intégrer cette dimension de long terme.

❖ PRIORITES NATIONALES

- Orientation stratégique A : Intégrer la conservation de la diversité biologique dans les actions gouvernementales et celles de la société pour gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de diversité biologique.
- Orientation Stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable.
- Orientation stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- Orientation stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- Orientation stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Dans la perspective de compléter les actions prévues dans le PCVBG qui est en cours d'exécution présentement, la DNEF envisage de mener, en collaboration avec ses partenaires (Wild Foundation), une initiative en faveur de la Conservation des éléphants du Gourma, principalement axée sur deux volets essentiels mais non suffisamment pris en compte dans le PCVBG : **(i) l'assistance aux éléphants face aux dangers mortels et (ii) l'appui aux communautés pour faire face aux pénuries d'eau.**

C'est dans ce cadre, que ce plan d'action pour la Gestion des éléphants du Gourma a été élaboré avec l'appui du Projet Wild Foundation pour pallier aux lacunes et compléter les actions déjà entreprises par les précédentes interventions.

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ELEPHANTS DU GOURMA

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ELEPHANTS DU GOURMA

La stratégie de mise en œuvre du présent plan d'actions sera axée sur les problématiques ci-après :

- l'agression des habitats et le changement climatique ;
- le phénomène du braconnage ;
- les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants(mares d'abreuvement-forêts-salines) ;
- l'implication des communautés locales dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;
- l'opérationnalisation d'un système de communication sur les éléphants et leurs habitats ;
- la mise en œuvre d'un système de collecte de données et de suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat ;
- la création et l'animation d'un site Web sur les aires protégées et les éléphants du Gourma.

Activité 1 mettre en place un dispositif de lutte anti-braconnage performant opérationnel

Sept (7) sous activités concourt à l'atteinte des résultats d'un dispositif de lutte anti-braconnage performant opérationnel, il s'agit :

- établir et formaliser par un protocole de collaboration entre le service des Eaux et Forêts et les forces armées de sécurité (les Etats-majors), en matière de protection des éléphants et de lutte contre le braconnage ;

- constituer une équipe mixte de brigade anti-braconnage composée des éléments des Eaux et Forêts et des forces armées et de la sécurité ;
- mettre à disposition un chef de brigade et son adjoint pour l'organisation et la coordination des missions de lutte anti-braconnage, sur la base d'un cahier de charges prédéfini ;
- définir le statut, le mandat et les éléments de motivation de la brigade mixte de lutte anti braconnage ;
- renforcer les capacités d'intervention de la brigade mixte de lutte anti-braconnage (y compris formation);
- équiper la brigade mixte de lutte anti-braconnage (y compris véhicules, avions, carburants, hangar).
- assurer, piloter et coordonner les missions de surveillance aérienne.
- procéder à une revue ICC-WC, pour déterminer les domaines dans lesquels le Gouvernement doit renforcer sa législation, sa gouvernance et ses systèmes de justice pénale.

La formalisation par un protocole de collaboration entre le service des Eaux et Forêts et les forces armées de sécurité (les Etats-majors), permet d'assurer la fonctionnalité institutionnelle du dispositif mis en place et de disposer d'une équipe dédiée à la lutte contre le braconnage des éléphants. Le protocole de collaboration est tripartite (Direction Nationale des Eaux et Forêts, Etat-major Général des Armées et WILDFoundation. Il sera proposé par la Direction Nationale de Eaux et Forêt avec l'appui de son partenaire WILDFoundation. Une première version sera soumise à l'état-major général des armées pour observation et amendements. La version améliorée sera adoptée et signée lors d'une séance de travail qui pourra se tenir soit à la Direction Nationale de Eaux et Forêt ou à l'Etat-major Général des Armées.

La constitution d'une équipe mixte de lutte contre braconnage sera composée des éléments des Eaux et Forêts et des forces armées et de la sécurité. Le nombre si possible et de (nombre à déterminer). La constitution de l'équipe anti braconnage sera faite par la Direction Nationale des Eaux et Forêts et l'Etat-major Général des Armées sur la base des critères préétabli de sélection. Cette équipe sera basé dans la zone du Gourma proche des zones de séjours des éléphants et aura la liberté de mouvements dans toute la zone de parcours des éléphants.

La mise à disposition, le détachement ou le recrutement d'un chef de brigade et son adjoint pour l'organisation et la coordination de l'ensemble des opérations et le commandement des équipes (dispositif terrestre et aérienne de lutte anti-braconnage) se fera en concertation entre la Direction Nationale de Eaux et Forêt et l'Etat-major Général des Armées. Cette mise à disposition, le détachement ou le recrutement sera fait sur la base des critères préétabli de sélection. Le chef de la brigade et son adjoint auront comme un cahier de charges qui se fera prédéfini en concertation entre la Direction Nationale de Eaux et Forêt et l'Etat-major Général des Armées.

Le chef de l'équipe anti braconnage aura les compétences suivantes :

- capacité de diriger les hommes sur le terrain et dans un contexte d'insécurité,
- capacité d'instaurer l'ordre et la discipline au sein de l'équipe, la rigueur et la ponctualité dans le travail.
- capacité d'organiser les patrouilles de lutte contre le braconnage dans le Gourma,
- capacité d'informer, écouter, échanger et collaborer avec les communautés dans la lutte contre le braconnage
- capacité de coordonner les équipes terrestre et aérienne de lutte contre le braconnage
- capacité de faire des rapportages des missions de patrouilles.

La mise à disposition, le détachement ou le recrutement d'un chef de brigade et son adjoint se fera en concertation entre Direction Nationale de Eaux et Forêt et l'Etat-major Général des Armées. Le statut, le mandat et les éléments de motivation de la brigade mixte de lutte anti braconnage seront

également définit en concertation entre la Direction Nationale de Eaux et Forêt et l'Etat-major Général des Armées.

Un document dont l'intitulé est à définir (cahier de charge, mandat) sera proposé en concertation entre Direction Nationale de Eaux et Forêt et l'Etat-major Général des Armées avec l'appui de WILDFoundation. Il sera adopté et signé lors d'une séance de travail qui pourra se tenir soit à la Direction Nationale de Eaux et Forêt ou à l'Etat-major Général des Armées. Ce document mentionnera tous les éléments d'aide à la compréhension de la mission régalienne des membres de la brigade mixte de lutte anti braconnage : notamment la durée de l'opération, les périodes de relève des hommes, le traitement pendant et après les patrouilles sur le terrain etc. Tous les éléments seront exposés de long en large à l'ensemble des membres de l'équipe constituée pour qu'ils s'engagent en connaissance de cause.

Les capacités et les équipements mis à disposition de la brigade anti braconnage sont essentiels pour la réussite de l'opération de la lutte contre le braconnage. A ce titre, une série de session de formation relative à la lutte contre le braconnage et un certain nombre d'équipement, (véhicule, et matériel divers sont déjà acquis et d'autres sont en cours d'acquisition dont un avion type Randkar X-Air F dans le cadre du projet des éléphants du Mali de WILDFoundation. La liste exhaustive des équipements et matériel sera dressée et joint à l'annexe du présent plan.

Pour le pilotage et coordination des missions de surveillance aérienne, la Direction Nationale de Eaux et Forêt et l'Etat-major de l'armée de l'Aire et WILDFoundation se concerteront pour définir et arrêter toutes les modalités de gestion et de fonctionnement de l'avion de la surveillance aérienne.

Pour ce concerne la législation en matière de la protection des éléphants, il est fondamentale que le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement se dote de juristes environnementaliste capables de déterminer les domaines dans lesquels le Gouvernement doit renforcer sa législation, sa gouvernance et ses systèmes de justice pénale dans les cas spécifiques des crimes liés à la destruction de la faune et son habitat.

Activité 2 : Finaliser la relecture du statut de la réserve partielle des éléphants du Gourma en intégrant les zones appropriées prenant compte des besoins vitaux

Quatre (4) sous activités concourt à l'atteinte des résultats de la relecture du statut de la réserve partielle des éléphants du Gourma qui intègre les zones appropriées prenant compte des besoins vitaux : il s'agit de :

- définir le statut de la réserve tenant compte des besoins vitaux des éléphants ;
- convenir d'un zonage de la réserve en collaboration avec les communautés riveraines ;
- informer sensibiliser les communautés et les autres utilisateurs locaux et saisonniers sur le statut et le zonage de la réserve (nécessité, enjeux et contraintes) ;
- Initier et réaliser des activités pour la satisfaction des besoins prioritaires des populations (points d'eau, AGR, structures de santé et scolaires) en vue de décongestionner les zones sensibles notamment les mares d'abreuvement des éléphants ;

La finalisation de la relecture du statut de la réserve partielle des éléphants du Gourma engagée par la Direction Nationales des Eaux et Forêts et WILDF permettra de prendre en compte les évolutions induites par la décentralisation et d'intégrer dans les statuts révisés les zones appropriées et critique prenant compte des besoins vitaux des éléphants en vue d'assurer à long terme leur survie.

L'un des préalables de cette activité sont : convenir d'un zonage consensuelle de la réserve en collaboration avec les communautés riveraines et surtout informer et sensibiliser les communautés et les autres utilisateurs locaux et saisonniers sur le statut et le zonage de la réserve (nécessité, enjeux et contraintes) ;

Cette activité sera conduite en concertation entre la Direction Nationale des Eaux et Forêts et ses services déconcentrés (Cantonnements des Eaux et Forêts de Douentza et Rharous) et WILDFoundation. Cette relecture a pour objectif de permettre d'une part, à l'Etat de jouer son rôle régalien de contrôle et de protection des éléphants et d'autre part, aux élus et aux communautés de

localiser des actions de protection des ressources naturelles et pastorales en fonction des objectifs en terme d'amélioration de leur condition de vie et prenant en compte les zones sensibles et les besoins vitaux des éléphants (zone de protection totale et zone de protection régie à travers les conventions dans le cadre des transferts des compétences). Elle permettra aussi aux partenaires du Ministère en charge de l'environnement d'accompagner les élus et les populations dans leurs activités contribuant à la satisfaction des besoins prioritaires notamment les points d'eau bien situés, les activités génératrices de revenus en lien avec la Gestion des Ressources Naturelles, les structures de santé et scolaires récompensant les efforts de protection des espaces fréquentés par les éléphants (mares et forêts) en vue d'éviter les multiples pressions exercées sur les habitats des éléphants.

Activité 2.2 : protéger et restaurer les zones vitales de la réserve partielle du Gourma

Six (6) sous activités concourent à l'atteinte des résultats de la protection et la restauration des zones vitales de la réserve partielle du Gourma : il s'agit de :

- ériger des zones de mise en défens et de protection intégrale ;
- ouvrir et entretenir les pare feux et interdire toutes les activités prédatrices dans les zones vitales des éléphants ;
- appuyer les communautés locales et les organisations socio professionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des conventions locales de gestion des ressources naturelles et la biodiversité sur les parcours des éléphants ;
- engager avec les élus, les services techniques, les communautés et les autres partenaires dans le processus de décongestionnement des zones vitales des éléphants.
- Etudes géo-morphique/hydrologique de la mare de Benzema et recommandations pour sa réhabilitation ;
- Aménagements hydrauliques : un puits dans le périmètre de Tin-sabara-Mayfata, surcreusement de la mare de Tin-sabara, puits à grand diamètre dans la zone de Tabakate, réparation du pont de Gossi ;

Toutes ces activités font déjà de parties de celles menées par WILDFoundation, elles vont se poursuivre dans le cadre du projet des éléphants du Mali avec le soutien technique et politique de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et les parlementaires du réseau de la protection des patrimoines faunique de l'Assemblée Nationale.

Activité 3.1 recruté des éco gardes en collaboration avec les communautés de base et les élus de la zone de parcours des éléphants ;

Cinq (5) sous activités concourent à l'atteinte des résultats du recrutement des éco gardes en collaboration avec les communautés de base et les élus de la zone de parcours des éléphants il s'agit de :

- recruter des éco gardes en collaboration avec les communautés et les élus sur la base des critères prédéfinis et un avis de recrutement ;
- définir le statut, le mandat et les éléments de motivation des éco gardes (signature de contrat) ;
- renforcer les capacités d'intervention des éco gardes, les communautés et les élus ;
- équiper et rendre opérationnel les éco gardes.
- suivre et évaluer les éco gardes sur la base du cahier de charge préétabli ;

Rappel : depuis 2010, des brigades locales de surveillance furent mises en place sur toute l'étendue du parcours des éléphants dans le Gourma; composées de 10 à 50 « brigadiers » (de jeunes volontaires nomades et/ou sédentaires) par villages, campements, hameaux, site fixes.

Ces jeunes volontaires se sont données pour missions de :

- faire des patrouilles pour dissuader et dénoncer des cas de braconnage des éléphants,
- surveiller les terroirs villageois et parcours pastoraux pour circonscrire les incendies de feu de brousse,
- surveiller la brousse pour dissuader la coupe des arbres,

- collecter et faire circuler les informations relatives aux éléphants
- tracer et construire des pare feu de protection

En vue d'impliquer les populations dans les actions de la lutte contre le braconnage, il est important que le recrutement de leurs enfants soit une réalité locale. Ainsi, il convient mieux de changer l'appellation « brigades » par « éco garde » qui déjà rentré dans les mœurs techniques dans les pays voisins, Sénégal, Niger. Cette activité sera réalisée en concertation entre la Direction Nationale des Eaux et Forêts et WILDFoundation avec une forte implication des communautés et les élus de la zone des parcours d'éléphants.

Activité 3.2 : renforcer les capacités des communautés de base, des élus, de la brigade mixte et des éco-gardes

Cinq (5) sous activités concourt à l'atteinte des résultats du renforcement des capacités des communautés de base, des élus, de la brigade mixte et des éco-gardes il s'agit de :

- créer et animer des cadres de concertation permanent entre les communautés, les élus et les services techniques sur la problématique des éléphants et leur habitat ;
- organiser et réaliser des voyages d'études et des visites d'échanges d'expériences et des séances d'animation avec l'ensemble des acteurs ;
- animer le réseau des parlementaires sur la protection des patrimoines fauniques (éléphants);
- organiser des séances d'animation des communautés de la zone des parcours des éléphants par le réseau des parlementaires sur la protection des patrimoines fauniques (éléphants) ;
- assurer la formation continue de la brigade mixte et des éco-gardes en matière de lutte contre le braconnage ;

Toutes ces activités font déjà de parties de celles menées par WILDFoundation, elles vont se poursuivre dans le cadre du projet des éléphants du Mali avec le soutien technique et politique du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, la Direction Nationale des Eaux et Forêts et les parlementaires du réseau de la protection des patrimoines faunique de l'Assemblée Nationale.

Activité 4.1 : initier et développer un système de communication opérationnel sur les éléphants et leurs habitats ;

Cinq (5) sous activités concourt à l'atteinte des résultats du développement d'un système de communication opérationnel sur les éléphants et leurs habitats il s'agit de :

- créer et alimenter un site web en lien avec les éléphants du Gourma.
- élaborer un plan de communication opérationnel en rapport avec les élus et les services techniques sur les éléphants, ;
- informer et sensibiliser les communautés et les élus sur le contenu du plan de communication ;
- mettre en œuvre le plan de communication sur les éléphants en direction des communautés, les utilisateurs autochtones et allochtones ;
- assurer l'entretien, la sécurisation et la fonctionnalité du système RAC dans le Gourma;

Cette activité démarrera dès janvier 2017 et réaliser en concertation WILDFoundation et la Direction Nationale des Eaux et Forêt. Tous les éléments qui contribuent à la réalisation de l'activité seront recherchés par la Direction nationale des Eaux et Forêts. L'élaboration du plan de communication sera réalisée par un consultant de haut niveau international, il pourrait être mobilisé par l'expertise de WILDFoundation. Sa mise en œuvre sera assurée par le projet des éléphants du Mali. Quant au système de communication, les travaux d'installation des antennes et autres accessoires sont déjà terminés. Toutefois, le problème d'insécurité a fait que le système ne fonctionne pas à hauteur de souhait, des dispositions pour la mise en état de fonctionnalité avant fin décembre 2016. L'utilisation, l'entretien et l'exploitation relève du service des Eaux et Forêts, le projet des éléphants du Mali et la

brigade de lutte anti braconnage ainsi, que l'administration, les forces de sécurités, et les communautés.

Résultat attendu 5 : des systèmes de collecte de données et le suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat est élaboré et mis en œuvre ;

Cinq (5) sous activités concourt à l'atteinte des résultats des systèmes de collecte de données et le suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat il s'agit de :

- élaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi évaluation performant et opérationnel ;
- réactiver le système MIKE et rattacher sa coordination à la Division chargée de la faune et de son habitat ;
- élaborer des outils de collecte de données impliquant les éco gardes et la brigade de lutte contre le braconnage ;
- centraliser, traiter et diffuser les informations sur les éléphants et leur habitat ;
- créer, mettre à jour régulièrement et alimenter une base de données sur les éléphants, leur mortalité et leur habitat.
- créer, mettre à jour régulièrement et alimenter la base de données sur les activités du projet : (a) l'activité anti-braconnage - patrouilles, arrestations, poursuites judiciaires (b) promotion de la GRN communautaires - conventions et acquis localisés, forêts/mares/pâturages protégées, activité génératrice de revenus (c) activités du projet - réunions communautaires, ateliers et formations etc.

Toutes ces activités sont déjà menées de façon informelle et ou officielle sur le terrain par le projet des éléphants de WILDFoundation, il s'agira, de tout formaliser par le recrutement d'un (e) spécialiste en suivi –évaluation qui s'occupera uniquement de la collecte et du traitement de l'ensemble des données par thème sur les activités du plan d'action et de les consigner dans un document intitulé « basé de données ». Des fiches de collecte de données seront élaborées par la WILDFoundation et la Direction Nationale des Eaux et Forêts selon les thèmes. Les données concerneront notamment :

1- l'activité anti-braconnage

- patrouille,
- arrestations,
- poursuites judiciaires

2- promotion de la GRN communautaires

- conventions et acquis localisés sur les
- forêts/mares/pâturages protégées, activité génératrice de revenus

3- activités du projet - réunions communautaires, ateliers et formations etc.

Le système MIKE au Mali ne fonctionne pas à hauteur de souhait, les données sur les éléphants ne sont pas collectées comme il le faut, les agents chargés de cette collecte des données ne semblent accorder aucun intérêt du fait en particulier du responsable national MIKE. Pour corriger cette insuffisance, il convient de rattacher la coordination du MIKE au niveau de la Division chargée de la faune et de son habitat au sein de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Pour assurer une bonne collecte des données sur les éléphants qui n'est actuellement assurée que l'équipe de WILDFoundation, il est urgent que la Direction Nationale des Eaux et Forêts et l'équipe du projet des éléphants définissent clairement les bases de collaboration concernant l'alimentation du système MIKE qui est plus spécifique.

VI. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTIONS

Au regard de son caractère pluriannuel, le présent plan d'actions sera bâti sur une planification conséquente en vue de prendre en compte toutes les activités pertinentes nécessaires à l'atteinte des résultats attendus. Pour ce faire Il sera envisagé au cours des cinq (5) premières années du plan d'actions les actions qui concourent à enrayer le braconnage, mais aussi et surtout la protection et la restauration de leurs parcours en vue de garantir leurs alimentations et l'accès aux ressources en eau pour leur abreuvement.

5.1. Objectif général

L'objectif général est de contribuer à la gestion durable des éléphants du Gourma du Mali, en réponse aux enjeux liés au braconnage, aux changements climatiques et aux actions anthropiques dans un contexte d'insécurité.

5.2. Objectifs spécifiques du projet

Il vise à renforcer les systèmes de gouvernance et de gestion des éléphants et de leur parcours en vue de circonscrire les diverses adversités notamment le braconnage, l'agression des habitats et le changement climatique.

OS 1 : circonscrire le phénomène du braconnage ;

OS 2 : réduire les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) ;

OS 3 : impliquer les communautés locales dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;

OS 4 : assurer un système de communication sur les éléphants et leurs habitats

OS 5 : mettre en place des systèmes de collecte de données et de suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat.

VII. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats du présent plan d'actions pendant la période le quinquennat sont :

R1 : le phénomène du braconnage est circonscrit ;

R2 : les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) sont réduits ;

R3 : les communautés locales sont impliquées dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;

R4 : un système de communication sur les éléphants et leurs habitats est mis en place et opérationnel ;

R5 : des systèmes de collecte de données et le suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat est élaboré et mis en œuvre.

VIII. ACTIVITES A METTRE EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES RESULTATS DU PLAN D'ACTIONS

OS.1 : Circonscrire le phénomène du braconnage

➤ **Résultat attendu 1 :** le phénomène du braconnage est circonscrit ;

- **Activité 1.1 :** mettre en place un dispositif de lutte anti-braconnage performant opérationnel ;
 - **Activité 1.1.1 :** établir et formaliser par un protocole de collaboration entre le service des Eaux et Forêts et les forces armées de sécurité (les Etats-majors), en matière de protection des éléphants et de lutte contre le braconnage ;
 - **Activité 1.1.2 :** constituer une équipe mixte de brigade anti-braconnage composée des éléments des Eaux et Forêts et des forces armées et de la sécurité ;
 - **Activité 1.1.3 :** mettre à disposition un chef de brigade et son adjoint pour l'organisation et la coordination des missions de lutte anti-braconnage, sur la base d'un cahier de charges prédéfini ;

- **Activité 1.1.4 :** définir le statut, le mandat et les éléments de motivation de la brigade mixte de lutte anti braconnage ;
- **Activité 1.1.4 1: Réaliser des missions de patrouilles** de la brigade mixte de lutte anti braconnage et octroyer des primes d'encouragement ;
- **Activité 1.1.5 :** renforcer les capacités d'intervention de la brigade mixte de lutte anti-braconnage (y compris formation);
- **Activité 1.1.6 :** équiper la brigade mixte de lutte anti-braconnage (y compris véhicules, avions, carburants, hangar).
- **Activité 1.1.7 :** assurer, piloter et coordonner les missions de surveillance aérienne.
- **Activité 1.1.8 :** procéder à une revue ICC-WC, pour déterminer les domaines dans lesquels le Gouvernement doit renforcer sa législation, sa gouvernance et ses systèmes de justice pénale.

OS2: réduire les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) ;

- **Résultat attendu 2 :** les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) sont réduites.
 - **Activité 2.1 :** finaliser la relecture du statut de la réserve partielle des éléphants du Gourma en intégrant les zones appropriées prenant compte des besoins vitaux ;
 - **Activité 2.1.1. :** définir le statut de la réserve tenant compte des besoins vitaux des éléphants ;
 - **Activité 2.1.2. :** convenir d'un zonage de la réserve en collaboration avec les communautés riveraines ;
 - **Activité 2.1.3. :** informer sensibiliser les communautés et les autres utilisateurs *locaux et saisonniers* sur le statut et le zonage de la réserve (nécessité, enjeux et contraintes) ;
 - **Activité 2.1.4.** Initier et réaliser des activités pour la satisfaction des besoins prioritaires des populations (points d'eau, AGR, structures de santé et scolaires) en vue de décongestionner les zones sensibles notamment les mares d'abreuvement des éléphants ;
 - **Activité 2.2. :** protéger et restaurer les zones vitales de la réserve partielle du Gourma ;
 - **Activité 2.2.1 :** ériger des zones de mise en défens et de protection intégrale ;
 - **Activité 2.2.2 :** ouvrir et entretenir les pare feux et interdire toutes les activités prédatrices dans les zones vitales des éléphants ;
 - **Activité 2.2.3 :** appuyer les communautés locales et les organisations socio professionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des conventions locales de gestion des ressources naturelles et la biodiversité sur les parcours des éléphants ;
 - **Activité 2.2.4 :** engager avec les élus, les services techniques, les communautés et les autres partenaires dans le processus de décongestionnement des zones vitales des éléphants.
 - **Activité 2.2.5 :** Etudes géo-morphique/hydrologique de la mare de Benzana et recommandations pour sa réhabilitation ;
 - **Activité 2.2.6 :** Aménagements hydrauliques : un puits dans le périmètre de Tin-sabara-Mayfata, surcreusement de la mare de Tin-sabara, puits à grand diamètre dans la zone de Tabakate, réparation du pont de Gossi.

OS 3 : impliquer les communautés locales dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;

- **Résultat attendu 3 :** les communautés locales sont impliquées dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;
- **Activité 3.1 :** recruter des éco gardes en collaboration avec les communautés de base et les élus de la zone de parcours des éléphants ;

- **Activité 3.1.1** : recruter des éco gardes en collaboration avec les communautés et les élus sur la base des critères prédéfinis et un avis de recrutement ;
- **Activité 3.1.2** : définir le statut, le mandat et les éléments de motivation des éco gardes (signature de contrat) ;
- **Activité 3.1.3** : renforcer les capacités d'intervention des éco gardes, les communautés et les élus ;
- **Activité 3.1.4** : équiper et rendre opérationnel les éco gardes.
- **Activité 3.1.5** : suivre et évaluer les éco gardes sur la base du cahier de charge préétabli ;
- **Activité 3.2** : renforcer les capacités des communautés de base, des élus, de la brigade mixte et des éco-gardes
- Activité 3.2.1 : créer et animer des cadres de concertation permanent entre les communautés, les élus et les services techniques sur la problématique des éléphants et leur habitat ;*
- **Activité 3.2.2** : organiser et réaliser des voyages d'études et des visites d'échanges d'expériences et des séances d'animation avec l'ensemble des acteurs ;
- **Activité 3.2.3** : animer le réseau des parlementaires sur la protection des patrimoines fauniques (éléphants) ;
- **Activité 3.2.4** : organiser des séances d'animation des communautés de la zone des parcours des éléphants par le réseau des parlementaires sur la protection des patrimoines fauniques (éléphants) ;
- **Activité 3.2.5** : assurer la formation continue de la brigade mixte et des éco-gardes en matière de lutte contre le braconnage ;

OS 4 : assurer un système de communication sur les éléphants et leurs habitats

- **Résultat attendu 4** : un système de communication sur les éléphants et leurs habitats est mis en place et opérationnel.
- **Activité 4.1** : initier et développer un système de communication opérationnel sur les éléphants et leurs habitats ;
- **Activité 4.1.1** : créer et alimenter un site web en lien avec les éléphants du Gourma (matériels et équipements, formations du gestionnaire).
- **Activité 4.1.2** : élaborer un plan de communication opérationnel en rapport avec les élus et les services techniques sur les éléphants ;
- **Activité 4.1.3** : informer et sensibiliser les communautés et les élus sur le contenu du plan de communication ;
- **Activité 4.1.4** : mettre en œuvre le plan de communication sur les éléphants en direction des communautés, les utilisateurs autochtones et allochtones ;
- **Activité 4.1.5** : assurer l'entretien, la sécurisation et la fonctionnalité du système RAC dans le Gourma.

OS 5 : mettre en place un système de collecte de données et de suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat.

- **Résultat attendu 5** : des systèmes de collecte de données et le suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat est élaboré et mis en œuvre ;
- **Activité 5.1** : élaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi évaluation performant et opérationnel ;
- **Activité 5.1.1** : réactiver le système MIKE et rattacher sa coordination à la Division chargée de la faune et de son habitat ;

- **Activité 5.1.2 :** élaborer des outils de collecte de données impliquant les éco gardes et la brigade de lutte contre le braconnage ;
- **Activité 5.1.3 :** centraliser, traiter et diffuser les informations sur les éléphants et leur habitat ;
- **Activité 5.1.4 :** créer, mettre à jour régulièrement et alimenter une base de données sur les éléphants, leur mortalité et leur habitat.
- **Activité 5.1.5 :** créer, mettre à jour régulièrement et alimenter la base de données sur les activités du projet : (a) l'activité anti-braconnage - patrouilles, arrestations, poursuites judiciaires (b) promotion de la GRN communautaires - conventions et acquis localisés, forêts/mares/pâturages protégées, activité génératrice de revenus (c) activités du projet - réunions communautaires, ateliers et formations etc.

IX. MODALITES DU FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS

Le financement du plan d'actions pour la période des cinq (5) ans sera assuré à travers les annonces financières, l'Etat malien et les partenaires techniques et financiers notamment, Wild Foundation. Cependant, l'Etat participera à la mise en œuvre du plan d'actions pour quatre ans à compter du 2018 à hauteur de 80 000 000 par an sur le Budget spécial d'investissement. Cependant l'annonce des 150 millions pour 2017 pour le projet Eléphants du Gourma au titre du préconcept sera aussi mis à profit pour rehausser la participation de l'Etat et marquer tout son intérêt pour cette importante action

X. SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS

Le suivi- évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des éléphants du Gourma et de leur habitat, sera assuré par le ministère en charge de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable et de ses démembrements, mais aussi les collectivités/communautés des régions concernées.

9.1. Suivi-Supervision de la mise en œuvre du plan d'actions

Les missions de suivi et de supervision se feront sur la base de l'élaboration de termes de références qui sera partagé en vue de le pris en compte des desideratas des différents acteurs.

Le suivi sera permanent et basé sur la mise en œuvre des activités aux différents niveaux, mais aussi l'état d'exécution des engagements des parties impliquées notamment (le Ministère, la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), les partenaires tels que Wild Fondation...etc.).

Le chronogramme d'exécution des activités sera l'outil de base de ce suivi

Le suivi rapproché se fera par les acteurs locaux, les cantonnements des Eaux et Forêts de Douentza de Gourma Rharous et les deux (2) directions régionales de Tombouctou et Mopti. La périodicité du suivi pour les cantonnements sera mensuelle, au terme duquel un rapport de mission sera fourni. Compte tenu du contexte d'insécurité, la mission pourra s'associer au besoin les éléments de la Brigade de lutte contre le braconnage.

La supervision quant à elle impliquera le niveau régional et national.

Pour le niveau régional, il sera envisagé une périodicité trimestrielle qui permettra d'apprécier l'état de mise en œuvre globale du plan et fournir des recommandations. Chaque supervision sera sanctionnée par un rapport de mission.

Pour le niveau national, la périodicité sera semestrielle, cette supervision impliquera au-delà de la DNEF, le représentant du MEADD, avec l'implication des acteurs locaux.

9.2. Evaluation

Quant à l'évaluation, elle se fera en deux (2) étapes :

- une évaluation à mi-parcours, elle se penchera sur l'état de la mise en œuvre des engagements des parties, mais aussi et surtout le suivi des indicateurs en tenant compte de l'état des lieux (situation de référence) et aussi pour réorienter les activités prioritaires (redressement de tirs),
- une évaluation finale prenant en compte la consolidation des acquis et la révision du plan d'actions dans le nouveau contexte en vue d'enclencher une nouvelle phase (second plan quinquennal).

Notons que les évaluations impliqueront l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre du plan d'actions notamment la DNEF et Wild Foundation.

XI. CADRE LOGIQUE DU PLAN D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ELEPHANTS DU GOURMA indicatif

(CF version EXCEL de ce tableau)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

XII. BUDGET DETAILÉ DU PLAN D' ACTIONS

Libellé de l'Action	Coût (FCFA) en milliers de francs	Plan de Financement en milliers de francs (F CFA)		
		Disponible		A rechercher
		Wild F	Etat	
Résultat attendu 1 : le Phénomène du braconnage est circonscrit	873 607	867 026	6 581	442 286
Résultat attendu 2 : les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) sont réduites.	603 453	603 453	150 000	
Résultat attendu 3 : les communautés locales sont impliquées dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;	950 000	600 000	350 000	
Résultat attendu 4 : un système de communication sur les éléphants et leurs habitats est mis en place et opérationnel	212 000	212 000	0	
Résultat attendu 5 : des systèmes de collecte de données et le suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat est élaboré et mis en œuvre				
TOTAL	2 639 060	2 282 479	506 581	442 286

XIII. CHRONOGRAMME DE LA MISE EN OUVRE DU PLAN D' ACTIONS

CHRONOGRAMME DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2016 -2021								
Libellé de l'Action	Responsable	Autres structures impliquées	Période d'exécution technique et financière					
			Déc-16	2017	2018	2019	2020	2021
L'objectif général est de contribuer à la gestion durable des éléphants du Gourma du Mali, en réponse aux enjeux liés au braconnage, aux changements climatiques et aux actions anthropiques dans un contexte d'insécurité.								
OS.1 : Circonscrire le phénomène du braconnage								
R1: le Phénomène du braconnage est circonscrit								
Activité 1.1 : mettre en place un dispositif de lutte anti-braconnage performant opérationnel;								
Activité 1.1.1. : établir et formaliser par un protocole de collaboration entre le service des Eaux et Forêts et les forces armées de sécurité (les Etats-majors), en matière de protection des éléphants et de lutte contre le braconnage.	MEADD-DNEF	FAS / Wild-Foundation						
Activité 1.1.2 : constituer une équipe mixte de brigade anti-braconnage composée des éléments des Eaux et Forêts et des forces armées et de la sécurité ;	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.3 : mettre à disposition un chef de brigade et son adjoint pour l'organisation et la coordination des missions de lutte anti-braconnage, sur la base d'un cahier de charges prédéfini ;	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.4 : définir le statut, le mandat et les éléments de motivation de la brigade mixte de lutte anti braconnage ;	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.4.1: Réaliser des missions de patrouilles de la brigade mixte de lutte anti braconnage et octroyer des primes d'encouragement ;	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.4.2, Entretien/Reparations des véhicules de la brigade anti braconnage par des primes d'encouragement et	MEADD-DNEF	Wild-Foundation						

divers.								
Activité 1.1.5 : renforcer les capacités d'intervention de la brigade mixte de lutte anti-braconnage (y compris formation)	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.6 : équiper la brigade mixte de lutte anti-braconnage (y compris véhicules, avions, carburants, hangar).	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.7 : assurer, piloter et coordonner les missions de surveillance aérienne	MEADD-DNEF-FAS	Wild-Foundation						
Activité 1.1.8 : procéder à une revue ICC-WC, pour déterminer les domaines dans lesquels le Gouvernement doit renforcer sa législation, sa gouvernance et ses systèmes de justice pénale.	MEADD-DNEF							
OS2: réduire les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) ;								
R2 : les pressions sur les points sensibles de l'habitat des éléphants (mares d'abreuvement-forêts-salines) sont réduites.								
Activité 2.1 : Finaliser la relecture du statut de la réserve partielle des éléphants du Gourma en intégrant les zones appropriées prenant compte des besoins vitaux								
Activité 2.1.1 : définir le statut de la réserve tenant compte des besoins vitaux des éléphants ;	MEADD-DNEF	Wild-Foundation			-	-	-	-
Activité 2.1.2 : convenir d'un zonage de la réserve en collaboration avec les communautés riveraines	MEADD-DNEF	Wild Foundation			-	-	-	-
Activité 2.1.3 : informer sensibiliser les communautés et les autres utilisateurs locaux et saisonniers sur le statut et le zonage de la réserve (nécessité, enjeux et contraintes) ;	MEADD-DNEF	Wild Foundation			-	-	-	-
Activité 2.1.4 : Initier et réaliser des activités pour la satisfaction des besoins prioritaires des populations (points d'eau, AGR, structures de santé et scolaires) en vue de décongestionner les zones sensibles notamment les mares d'abreuvement des éléphants.	Wild Foundation	MEADD-DNEF					-	
Activité 2.2. : protéger et restaurer les zones vitales de la réserve partielle du Gourma.								
Activité 2.2.1 : ériger des zones de mise en défens et de protection intégrale ;	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 2.2.2 : ouvrir et entretenir les pare feux et interdire toutes les activités prédatrices dans les zones vitales des éléphants ;	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 2.2.3 : appuyer les communautés locales et les organisations socio professionnelles pour l'élaboration et la mise	MEADD-DNEF	Wild Foundation, les communautés /collectivités						

<i>en œuvre des conventions locales de gestion des ressources naturelles et la biodiversité sur les parcours des éléphants .</i>								
Activité 2.2.4 : <i>engager avec les élus, les services techniques, les communautés et les autres partenaires dans le processus de décongestionnement des zones vitales des éléphants.</i>	MEADD-DNEF	Wild Foundation, les communautés /collectivités, les services techniques du MDR						
Activité 2.2.5 : <i>Etudes géo-morphique/hydrologique de la mare de Banzena et recommandations pour sa réhabilitation.</i>	Wild Foundation	DNEF , DNH						
Activité 2.2.6 : <i>Aménagements hydrauliques : un puits dans le périmètre de Tin-sabara-Mayfata, surcreusement de la mare de Tin-sabara, puits à grand diamètre dans la zone de Tabakate, réparation du pont de Gossi ;</i>	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
OS 3 : impliquer les communautés locales dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;								
Résultat attendu 3 : les communautés locales sont impliquées dans la protection des éléphants et la lutte anti-braconnage ;								
Activité 3.1 : <i>recruter des éco gardes en collaboration avec les communautés de base et les élus de la zone de parcours des éléphants ;</i>								
Activité 3.1.1 : <i>recruter des éco gardes en collaboration avec les communautés et les élus sur la base des critères prédéfinis et un avis de recrutement ;</i>	DNEF	Wild Foundation, les communautés /collectivités						
Activité 3.1.2 : <i>définir le statut, le mandat et les éléments de motivation des éco gardes (signature de contrat) ;</i>	DNEF	Wild Foundation, les communautés /collectivités						
Activité 3.1.3 : <i>renforcer les capacités d'intervention des éco gardes, les communautés et les élus ;</i>	Wild Foundation, les communautés /collectivités	DNEF						
Activité 3.1.4 : <i>équiper et rendre opérationnel les éco gardes.</i>	Wild Foundation,	DNEF						
Activité 3.1.5 : <i>suivre et évaluer les éco gardes sur la base du cahier de charge préétabli ;</i>	DNEF	Wild Foundation, les communautés /collectivités						
Activité 3.2 : <i>renforcer les capacités des communautés de base, des élus, de la brigade mixte et des éco-gardes</i>								
Activité 3.2.1 : <i>créer et animer des cadres de concertation permanent entre les communautés, les élus et les services techniques sur la problématique des éléphants et leur habitat</i>	DNEF	Wild Foundation, les communautés /collectivités, les services techniques du MDR						

Activité 3.2.2 : organiser et réaliser des voyages d'études et des visites d'échanges d'expériences et des séances d'animation avec l'ensemble des acteurs ;	Wild Foundation, les communautés /collectivités	DNEF						
Activité 3.2.3: animer le réseau des parlementaires sur la protection des patrimoines fauniques (éléphants);	Wild Foundation, les communautés /collectivités	MEADD-DNEF						
Activité 3.2.4 : organiser des séances d'animation des communautés de la zone des parcours des éléphants par le réseau des parlementaires sur la protection des patrimoines fauniques (éléphants) ;	Wild Foundation, les communautés /collectivités	MEADD-DNEF						
Activité 3.2.5 : assurer la formation continue de la brigade mixte et des éco-gardes en matière de lutte contre le braconnage ;	Wild Foundation, les communautés /collectivités	MEADD-DNEF						
OS 4 : assurer un système de communication sur les éléphants et leurs habitats								
R4 : un système de communication sur les éléphants et leurs habitats est mis en place et opérationnel								
Activité 4.1 : initier et développer un système de communication opérationnel sur les éléphants et leurs habitats ;								
Activité 4.1.1 : créer et alimenter un site web en lien avec les éléphants du Gourma (matériels et équipements, formations du gestionnaire)	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 4.1.2: élaborer un plan de communication opérationnel en rapport avec les élus et les services techniques sur les éléphants.	MEADD-DNEF	Wild Foundation, les collectivités et les services techniques						
Activité 4.1.3 : informer et sensibiliser les communautés et les élus sur le contenu du plan de communication.	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 4.1.4 : mettre en œuvre le plan de communication sur les éléphants en direction des communautés, les utilisateurs autochtones et allochtones.	MEADD-DNEF	Wild Foundation, les services techniques						
Activité 4.1.5 : assurer l'entretien , la sécurisation et la fonctionnalité du système RAC dans le Gourma;	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
OS 5 : mettre en place un système de collecte de données et de suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat.								
R5 :des systèmes de collecte de données et le suivi-évaluation sur la population d'éléphant et leur habitat est élaboré et mis en œuvre								
Activité 5.1 : élaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi évaluation performant et opérationnel								
Activité 5.1.1 : réactiver le système MIKE et rattacher sa coordination à la Division chargée de la faune et de son habitat.	MEADD-DNEF	Wild Foundation						

Activité 5.1.2 : élaborer des outils de collecte de données impliquant les éco gardes et la brigade de lutte contre le braconnage ;	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 5.1.3 : centraliser, traiter et diffuser les informations sur les éléphants et leur habitat ;	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 5.1.4 : créer, mettre à jour régulièrement et alimenter une base de données sur les éléphants leur mortalité et leur habitat.	MEADD-DNEF	Wild Foundation						
Activité 5.1.5 : créer, mettre à jour régulièrement et alimenter la base de données sur les activités du projet : (a) l'activité anti-braconnage - patrouilles, arrestations, poursuites judiciaires (b) promotion de la GRN communautaires - conventions et acquis localisés, forêts/mares/pâturages protégées, activité génératrice de revenus (c) activités du projet - réunions communautaires, ateliers et formations etc.	MEADD-DNEF	Wild Foundation						

